

Reprise d'études :

C'est acquérir de nouvelles compétences !

Comment
reprendre ses
études ?

Qui est concerné par la reprise d'études ?

Tout le monde est concerné par la reprise d'études et il n'y a pas d'âge limite !

Salarié, entrepreneur, sans activité : **des solutions existent et sont adaptées à tous.**

Alors que vous avez un emploi ou non ; ou que vous ayez 30 ; 40 ou 50 ans : **la reprise des études est possible !**

Tout le
monde

Pourquoi reprendre ses études ?

De nombreux avantages existent lorsque vous reprenez vos études :

- » développer de nouvelles compétences ;
- » se donner l'opportunité d'évoluer professionnellement (responsabilités ; poste ; salaire)
- » se reconverter dans un autre métier ou un autre domaine ;
- » se spécialiser ;
- » trouver un emploi ;

Il existe aussi des raisons personnelles qui peuvent vous pousser à reprendre vos études car il s'agit d'un véritable défi !

De
nombreux
intérêts !

Comment reprendre ses études ?

Étape n°1 : Réfléchir au projet professionnel

Il faut, avant toute démarche, que vous **définissiez votre projet professionnel** et que vous vous **fixiez des objectifs** précis. Il faut vous poser les bonnes questions :

- » Pourquoi reprenez-vous vos études ?
- » Quel est votre objectif après avoir fini vos études ?

Pour ce faire, le **centre de Formation Continue à l'Université (FCU)** de l'université pourra vous aider dans vos réflexions.

Réflexion
du projet
pro.

Entrer en
contact
avec le
FCU

Étape n°2: Contacter le FCU et lancer les démarches

Une fois votre projet professionnel bien réfléchi, **entrez en contact** avec le FCU du Littoral Côte d'Opale qui **vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives et financières**. Vous pouvez les contacter par téléphone ; par e-mail ou venir dans les locaux : au **4e étage de l'Université du Littoral Côte d'Opale à Dunkerque**.

Coordonnées :

Adresse :

FCU Littoral de Dunkerque
Centre Universitaire de La Citadelle
220, avenue de l'Université
BP 5526
59379 DUNKERQUE CEDEX

Téléphone :

03 28 23 70 80

E-mail :

fcu@univ-littoral.fr

Accueil :

Lundi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h

Judi : 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** peut être délivrée par le **FCU Littoral Côte d'Opale**. C'est une validation qui permet **d'accorder une certification ou un diplôme grâce à l'expérience professionnelle**.

Pour en bénéficier, il faut avoir au moins *1 an d'expérience professionnelle*.

La VAE permet donc d'obtenir un diplôme ou une certification sur la base de l'expérience professionnelle et des compétences développées. Elle est utile si vous souhaitez **reprendre vos études** afin de ne pas démarrer au niveau bac +1 ou encore pour **valoriser votre expérience professionnelle**.

Pour plus d'informations, rapprochez vous du FCU Littoral Côte d'Opale

Il a repris ses études... découvrez son parcours !

Olivier L.

- » **Poste** : Analyste de Laboratoire
- » **Entreprise** : HYET Sweet (*avant : Ajinomoto*)
- » **Age** : 47 ans
- » **Formation suivie** : Licence Professionnelle Chimie Industrielle

En savoir plus sur la
Licence Professionnelle Chimie Industrielle

« Reprendre ses études : un tremplin ! »

« Reprendre ses études est un vrai challenge, c'est un défi que j'ai voulu me lancer et je ne le regrette absolument pas. D'abord, la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est un véritable tremplin afin de valoriser son expérience professionnelle. J'ai, donc, d'abord effectué une VAE de niveau bac +2 puis je me suis inscrit en Licence Professionnelle (bac +3). En reprenant mes études, je vais pouvoir donner un second souffle à ma carrière en acquérant de nouvelles responsabilités. D'autant plus que dans notre période actuelle, il y a de nombreux changements : licenciements ; mutations ; délocalisations... il est important de développer des nouvelles compétences afin de s'assurer une certaine stabilité professionnelle. »

Les avantages de la reprise d'études

« En tant que salarié, on cotise pour avoir le droit de se former. Ce qui m'a permis de poursuivre mes études tout en percevant mon salaire intégralement pendant 1 an. De plus, la formation a été financé par le FONGECIF. De cette manière, j'ai pu reprendre mes études sans pour autant connaître de grosses difficultés financières. »

La formation

« J'ai suivi la Licence Professionnelle Chimie Industrielle. Ce qui m'a permis de valider mes compétences et mes connaissances en chimie tout en acquérant de nouvelles compétences dans le domaine du Process Industriel puisque la formation propose une double-compétence Automatismes, Régulation + Chimie ». Les professeurs sont maîtres de leurs sujets et sont totalement à l'écoute. »